

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
ET DE LA SÉCURITÉ
SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Gap, le 29 novembre 2016

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Restriction de l'usage de l'eau sur la commune de Sigoyer

Les dernières analyses effectuées sur une partie de la commune de Sigoyer font apparaître que l'eau est impropre à la consommation sur le **secteur « Au-delà du pont »**.

La mairie a fait le nécessaire pour le traitement du réservoir concerné et de l'eau embouteillée est à disposition des habitants en mairie.

La qualité de l'eau sur ce secteur reste sous surveillance par les services compétents et la restriction de son usage sera levée dès que les analyses seront redevenues conformes.